

Pour un Maghreb des droits de l'homme

Bulletin du Collectif d'associations*

maghrebddh@yahoo.fr

N°1. juin 2009

Voici le premier numéro du Bulletin « Pour un Maghreb des droits de l'homme », une publication du collectif d'associations qui se fixe comme objectif de promouvoir la défense des droits de l'Homme dans les pays du Maghreb.

Au-delà de l'actualité et de la conjoncture, le collectif s'efforcera avant tout de rendre publiques les nombreuses atteintes aux droits de l'Homme que commettent les Etats autoritaires de la région, de populariser les mobilisations et les luttes menées par les différents mouvements, regroupements et organisations.

Il s'agit aussi, par le biais de cette publication périodique, de créer un espace d'information, d'échanges et de débat entre les différentes associations et organisations maghrébines, un lieu de mise en commun de leurs expériences et de leurs connaissances.

La nécessité d'un tel cadre est ressentie depuis de nombreuses années par les militants associatifs et syndicaux sans que cela ait pu se concrétiser. Notre expérience dans l'organisation, durant l'année 2007, de nombreux débats sur la situation économique, politique et sociale de tous les pays de la région nous avait encouragés à poursuivre le travail. Ce fut ensuite l'organisation d'une journée d'information et de mobilisation « Pour la défense des droits de l'Homme au Maghreb », le 28 juin 2008, à l'Université Paris 8, qui fut un véritable succès, tant au niveau de la participation qu'au niveau des interventions et des débats.

Dans le même état d'esprit le collectif organise, le 20 juin 2009, un nouveau colloque : il traitera des violations des droits de l'Homme par les Etats de la région ainsi que des mobilisations déclenchées par les mouvements sociaux qui agitent régulièrement la région.

Revenons à notre bulletin. Nous n'avons pas voulu céder à la tentation, relativement simpliste, d'une présentation de la situation des droits de l'Homme par pays. Nous faisons le choix difficile d'organiser ce numéro autour des rubriques essentielles suivantes : 1) *démocratie et libertés* ; 2) *liberté d'information et d'expression* ; 3) *justice, conditions de détention et violences policières* ; 4) *mouvements sociaux* ; 5) *condition et luttes des femmes*.

Le lecteur fera sûrement preuve d'indulgence s'il ne retrouve pas dans telle ou telle rubrique l'ensemble des informations connues ou peu connues pour un pays donné. Pour un tel travail, nos ressources actuelles sont limitées et, bien sûr, toutes les bonnes volontés pour l'améliorer sont les bienvenues.

* : **AMF** (Association des Marocains en France), **ATMF** (Association des travailleurs maghrébins de France), **APADM** (Association des parents et amis de disparus au Maroc), **ASDHOM** (Association de défense des droits de l'Homme au Maroc), **CFDA** (Collectif des familles de disparus en Algérie), **CORELSO** (Comité pour le respect des libertés et des droits de l'Homme au Sahara occidental), **FMVJ** (Forum marocain Vérité Justice), **FTCR** (Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives).

Démocratie et libertés

Le « Club Ben Ali » accueille un nouveau membre

Le 9 avril dernier, Bouteflika s'est fait « réélire » président pour la troisième fois après avoir fait modifier la constitution. Avec 74,11% de participation et 90,24 % des voix, Bouteflika rejoint ainsi le club inauguré par Ben Ali.

Les défenseurs des droits de l'Homme sous pression autoritaire

La Wilaya d'Alger interdit, sans motif, la tenue du séminaire de formation pour les journalistes qui devait être organisée par la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH), les 26,27 et 28 mai 2009. Ce séminaire de formation sur le rôle du journaliste dans la protection des droits de l'Homme devait regrouper 25 jeunes journalistes venus d'Alger, Annaba, Tlemcen, Oran, Djelfa, Tizi Ouzou et Bejaia, représentants plusieurs quotidiens nationaux, avec la participation de deux formateurs maghrébins, Maître Sayouri Jamila de l'association marocaine ADALA et Maître Hammami Ayachi de la Ligue tunisienne des droits de l'Homme (*Communiqué de la LADDH du 25/05/2009*).

"Les défenseurs sahraouis des droits de l'Homme se heurtent à divers obstacles lors de la visite d'une délégation du Parlement européen" (*Amnesty international 30 janvier 2009*). La situation des défenseurs sahraouis des droits de l'Homme n'a cessé de se détériorer ces dernières années et ils continuent d'être la cible de mesures répressives (*Intervention le 12 mars au nom de "France Libertés" au Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies*)

Lors de sa première visite à Rabat le 20 mars 2009, la secrétaire générale d'Amnesty international, Irene Khan, a "félicité les autorités marocaines pour les progrès réalisés dans le domaine des droits de humains", mais elle a aussi exhorté ces mêmes autorités à "respecter le droit de chacun d'exprimer pacifiquement ses opinions politiques. En

effet, trop souvent, les défenseurs des droits de l'Homme sont confrontés à des mesures de restriction dès qu'ils travaillent sur des sujets sensibles, comme le Sahara occidental" (*communiqué d'Amnesty international*)

"La situation des droits de l'Homme, pour les Sahraouis, est intrinsèquement liée à l'impossibilité, jusqu'à ce jour, de résoudre cette question de l'exercice de l'autodétermination du peuple du Sahara occidental". (*rapport de la délégation du Parlement européen au Sahara occidental de mars 2009*)

Le 2 Juin 2009, en Tunisie, d'importantes forces de police ont été mobilisées dans toutes les régions du pays (Tunis, Ksibet El Mediouni, Bizerte, Monastir, Jendouba, Kairouan, Tozeur, Kébilia, Sousse ...) pour empêcher les structures de la Ligue tunisienne pour la défense des droits de l'Homme (LTDH) de remettre aux gouverneurs et au ministre de la Justice et des droits de l'Homme un appel pour la libération des prisonniers du bassin minier de Gafsa. Seul le président de la section de Gafsa a pu atteindre le siège du gouvernement et remettre l'appel à l'un des fonctionnaires. (*Source : FTCCR*)

Manifestation réprimée à El Aïoun

Les forces de sécurité ont dispersé brutalement le 9 juin 2009, dans le quartier Maatala à El Aïoun, une manifestation pacifique de dizaines de citoyens sahraouis organisée à l'occasion de la célébration annuelle de la "Journée du martyr". Plusieurs personnes ont été blessées, dont des femmes, des enfants et des personnes âgées (agence de presse SPS).

UE/Méditerranée : à quand l'application de l'article 2 des accords d'association ?

Selon le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH), « la situation des droits de l'Homme dans la région Euromed s'est dégradée au cours des quatre dernières années qui ont suivi la conclusion des premiers plans d'action de la politique européenne de voisinage (PEV). La société civile et les défenseurs des droits de l'Homme ont été soumis à une pression grandissante et se sont

vus imposer des restrictions de plus en plus nombreuses. La région du sud de la Méditerranée continue d'être en-dessous des normes du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire ». Le même document rapporte que « des négociations sont en cours entre l'UE et ses partenaires du sud de la Méditerranée sur le renforcement de leurs relations. Lors de la réunion du conseil d'association entre l'UE et le Maroc, le 13 octobre 2008, une feuille de route vers un statut avancé a été adoptée. Le 8/12/2008, le Conseil de l'UE a confirmé son intention de renforcer ses relations avec Israël » (*Document de position du REMDH sur la politique européenne de voisinage, avril 2009*)

Rapport du département d'Etat US sur les droits de l'Homme

Dans son dernier rapport sur la situation des droits de l'Homme, le département d'Etat américain critique sévèrement l'Algérie. Le tableau de l'Algérie que brosse le département d'Etat américain de l'Algérie paraît peu reluisant. Le rapport annuel sur les droits de l'Homme, publié le 25 février 2009, évoque un pays dans lequel les officiels algériens jouissent de l'impunité, où les abus et la torture sont toujours en vigueur, où les magistrats n'ont pas les coudées franches, où la presse se bat pour préserver sa liberté et où le gouvernement est gangrené par la corruption. (*El Watan* du 28/02/2009)

Abolition de la peine de mort en Algérie?

Alors que la peine n'est plus exécutée depuis plus d'une quinzaine d'années, l'Algérie peine à l'abolir. Au mois de décembre 2008, une polémique s'est engagée avec le ministre des Affaires religieuses et le Haut Conseil Islamique qui, prétextant la charia, se sont prononcés contre son abolition (source : divers quotidiens algériens). Pour sa part, F. Ksentini, président de la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme (CNCPPDH, un organe du pouvoir), juge que la peine de mort ne doit être prononcée que contre les assassins. Explicitant son refus de voir abolir cette sentence, le président du CNCPPDH a déclaré que la peine de mort doit « se limiter au seul cas de l'assassinat qui est un homicide commis avec

préméditation ou guet-apens pour la répression duquel cette peine est légalement encourue» (*L'Expression*, 23/02/2009).

Extraits du Rapport annuel d'Amnesty International 28 mai 2009 ALGÉRIE

DROITS DES MIGRANTS

Des milliers d'Algériens et de personnes d'autres nationalités – des ressortissants de pays d'Afrique subsaharienne pour la plupart – ont tenté de gagner l'Europe depuis l'Algérie. Des centaines d'entre eux ont été interceptés en mer.

Le Parlement a adopté en juin une loi relative aux conditions d'entrée, de séjour et de circulation des étrangers en Algérie (Loi 08-11 du 25 juin 2008). Le texte prévoit que les étrangers auxquels un arrêté d'expulsion a été notifié par le ministère de l'Intérieur peuvent exercer un recours ayant un effet suspensif. Il permet toutefois aux préfets de prendre un arrêté de reconduite à la frontière sans possibilité d'appel contre tout individu considéré comme entré illégalement en Algérie ou se trouvant en séjour irrégulier sur le territoire algérien. Cette disposition renforce le risque d'expulsions collectives arbitraires. La loi prévoit également la création de « centres d'attente » dans lesquels les étrangers en situation irrégulière peuvent être retenus pendant une période indéterminée ; elle prescrit par ailleurs des peines sévères contre les trafiquants et contre toute personne qui aiderait un étranger à pénétrer ou à séjourner illégalement en Algérie.

Le Conseil des ministres a adopté, en août, un projet de loi portant modification du Code pénal en vue d'introduire des peines plus lourdes pour les personnes qui aident des migrants à pénétrer dans le pays. Ce texte prévoit également une peine de six mois d'emprisonnement pour tout individu qui quitte l'Algérie illégalement.

Nous vous conseillons

"LA PLUME PRISONNIERE", poèmes de la Sahraouie Na'Ana Labbat El-Rachid. Chant d'amour plein de lyrisme et cri d'une femme pour l'indépendance de son pays, le Sahara occidental. Avec en couverture une calligraphie de El Ghaït Yara. Editions L'Harmattan 76 pages 10,50 €

"MALGRE TOUT DAKHLA EXISTE..." d'Elisabeth Peltier. Une chronique des camps de réfugiés sahraouis. " Quand j'ai rencontré les Sahraouis, j'ai retrouvé chez ces hommes et chez ces femmes le même rire malgré la souffrance de l'exil sur cette terre inhospitalière, la même volonté de rester debout malgré la paralysie du monde à leur égard, la même vision au-delà des apparences sur la capacité de l'être humain à dépasser l'intolérable". N° spécial de la revue de "l'Ouest saharien", Editions L'Harmattan, 240 pages, 22€

"PETIT PRECIS DE REMISE A NIVEAU SUR L'HISTOIRE AFRICAINE A L'USAGE DU PRESIDENT SARKOZY", Ouvrage collectif, sous la direction d'Adame Ba Konaré. Une riposte aux poncifs colonialistes du discours de Nicolas Sarkozy en juillet 2007 à Dakar. Editions La Découverte 348 pages 22€

"QU'AS-TU FAIT DE TA JEUNESSE?" : UN LIVRE DE GILBERT NACCACHE où l'auteur parle d'une Tunisie anesthésiée par plus de vingt années de régime policier dans laquelle il est difficile d'imaginer le temps où une vie politique fiévreuse animait le pays. Cette période, qui précède l'indépendance de la Tunisie et court jusqu'à ce que le président Bourguiba devienne un despote, Gilbert Naccache la fait revivre avec l'honnêteté de l'historien et la passion de celui qui en fut un témoin et un acteur. Editions du Cerf, 488 pages, 2009, 18€

Saluons la parution du premier numéro de « Errabita », bulletin de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH) que l'on peut lire en suivant ce lien :

http://www.la-laddh.org/IMG/pdf/1er_numero_-_errabita.pdf

Liberté d'information et d'expression

Journée internationale de la liberté de la presse

A l'occasion de cette journée, trois organisations internationales, Reporters sans frontières (RSF), Association mondiale des journaux (AMJ) et Comité de protection des journalistes (CPJ), ont établi un état alarmant de la situation de la presse dans le monde. Plus particulièrement, ces trois ONG ont directement interpellé les autorités algériennes sur le verrouillage des médias et le refus total du gouvernement algérien d'un quelconque changement dans la législation pour l'autorisation de télévisions ou de radios algériennes à capitaux privés. (*El Watan*, 3 mai 2009)

Pour sa part, RSF a publié son rapport mondial 2009. Le classement de la liberté de la presse s'établit comme suit : Sur 173 pays classés, la Mauritanie est à la 105^{ème} position, l'Algérie à la 121^{ème}, le Maroc à la 122^{ème}, la Tunisie à la 143^{ème} et la Libye à la 160^{ème}.

Concernant l'Algérie, RSF dit dans son rapport que « le délit de presse est toujours passible de peines de prison et d'amende. L'article 144 bis du code pénal algérien (en vigueur depuis 2001) prévoit en effet des peines de prison allant de 2 à 12 ans et des amendes pour tout propos jugé diffamatoire. La pénalisation du délit de presse constitue une véritable épée de Damoclès qui pèse sur les journalistes algériens. Les poursuites judiciaires se multiplient à l'encontre des journalistes et de leurs directeurs de rédaction. Les tribunaux algériens ne désemplissent pas ... En outre les autorités algériennes interdisent de manière récurrente la diffusion de journaux internationaux en Algérie ».

Au Maroc, « certes une presse indépendante existe, dit le même rapport, et le nombre de titres a considérablement augmenté au cours de ces dernières années, facilitant un certain pluralisme ». Cependant, « si les journalistes peuvent aller loin dans leurs critiques, les lignes « rouges » édictées par le palais et connues de tous ne doivent pas être franchies : la religion, le roi et la monarchie, la patrie et l'intégrité territoriale ne sauraient être mis en cause. D'ailleurs, des peines de prison pour délit de presse existent toujours dans le code de

la presse (art. 41). Ce dernier, considéré comme vague et trop répressif, constitue une épée de Damoclès pour les journalistes. Le projet de réforme de ce code est en discussion depuis 3 ans ».

Les associations sahraouies de défense des droits de l'Homme non reconnues

"Le travail des organisations sahraouies de défense des droits fondamentaux est compromis parce qu'on les prive de reconnaissance légale en usant d'obstacles administratifs à caractère politique" (*Amnesty international 30 janvier 2009*). "Atteintes récurrentes aux droits de l'Homme, notamment la liberté d'expression, d'association, de manifestation " (*rapport de la délégation du Parlement européen*).

L'ex-prisonnier politique sahraoui, Sidi Mohamed Daddach, a reçu le 18 mai le prix des droits de l'Homme de l'observatoire de Badajoz en Espagne (*agence de presse SPS*).

Le 25 mai, quatre défenseurs sahraouis des droits de l'Homme, Lalla Nguiya Chikki, Ahmed Nassiri, Saïd Elbaïllal et Mohamed Saad ont réussi à pénétrer à l'intérieur du siège de la MINURSO à Smara et y ont tenu un sit-in pour dénoncer les violations des droits de l'Homme et demander la libération des prisonniers politiques. (*Déclaration des occupants*)

Sihem Bensedrine, refoulée à l'aéroport d'Alger

Sihem Bensedrine journaliste et militante tunisienne des droits de l'Homme, initiatrice de la radio indépendante KALIMA, a été refoulée à son arrivée à l'aéroport d'Alger le samedi 04 avril 2009 en provenance de Paris. Mme Bensedrine, représentante du groupe de travail arabe sur le monitoring des medias AWG-MM, était invitée par la LADDH pour participer au programme de monitoring des médias initié par la ligue.

Présidentielle: deux journalistes marocains interpellés en Algérie

L'AFP du 9 avril 2009 rapporte que deux journalistes marocains qui couvraient l'élection présidentielle en Algérie ont été interpellés

jeudi par la police algérienne, selon le syndicat national de la presse marocaine (SNPM, indépendant), qui a dénoncé ces interpellations. Hicham Madraoui et Mahfoud Ait Bensaleh, de l'hebdomadaire marocain Assahraa Alousbouia (indépendant), "ont été interpellés" puis conduits à un "poste de police où ils ont subi des humiliations avant d'être relâchés après un long moment de détention, a indiqué le SNPM dans un communiqué.

Escale tunisienne

« Lors d'une croisière en Censurie, la Tunisie mérite une escale : premier pays africain à avoir investi Internet, rutilante vitrine de l'informatisation des citoyens et des nouvelles technologies louée par Bill Gates (" *Je suis époustoufflé par la Tunisie* "), cet Etat est à la pointe de la cybercensure. Dès 2000, dans une blogosphère encore déserte, il innovait en -censurant sur son territoire le forum Takriz.org, ("ras-le-bol".org). La même année, son premier cyberdissident, Zouhair Yahyaoui, était arrêté dans un publitel (cybercafé) et condamné à dix-huit mois de prison pour avoir proposé un sondage sur son site, Tunezine : " *La Tunisie est-elle un royaume, une république, un zoo, une prison ?* " Le mariage des technologies dernier cri de cybersurveillance et d'un Etat policier a engendré en dix ans une triste routine – cyberdissidents emprisonnés, blocage systématique des sites de la presse étrangère dès qu'un entrefilet déplait... . Lofti, un Tunisien qui vit en Europe, se souvient qu'il n'a jamais pu accéder au portail français Voila.fr lors d'un séjour au pays. Pourquoi ? A cause des dépêches AFP que le portail propose ? De photos trop sexy ? Les questions aussi sont mal vues. A noter : l'ATI, depuis ses débuts, est - toujours dirigée par une femme. Khadija Ghariani, ingénieur Sup Telecom Paris promo 1984, Feriel Béji, docteur en intelligence artificielle et Lamia Cheffai Sghaier, ingénieure en génie électrique, s'y sont succédé. En dissidence, on les surnomme les Ben Ali's Angels, une production locale sous-titrée : " *A nous de vous faire détester Internet !* ". La Tunisie est aussi championne d'un certain cyberhumour ». (*Le Monde du 29 Mai 2009*)

Justice, conditions de détention et violences policières

Affaire de l'assassinat de Mecili, suite et.... suite.

La chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris a partiellement levé le contrôle judiciaire de M.Z. Hasseni et a autorisé ce diplomate algérien soupçonné d'avoir commandité le meurtre de l'opposant A. Mecili le 7 avril 1987 à Paris, à quitter la France. M. Hasseni a été arrêté le 14 août 2008 à l'aéroport de Marseille-Provence, en vertu d'un mandat d'arrêt international émis par un juge d'instruction parisien. Sa mise en examen pour "complicité d'assassinat" a été confirmée le 14 octobre 2008 par la cour d'appel. Il était placé sous contrôle judiciaire, ne pouvait pas quitter la France et devait se présenter une fois par semaine au commissariat. L'assassin présumé est connu. Il a été arrêté en son temps par la police française puis exfiltré vers Alger où il n'est nullement inquiété, ni par la justice algérienne ni par la justice française.

Point sur les conditions de détention en Algérie

Le Collectif des familles de disparus tient à attirer l'attention de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples sur les déplorables conditions de détentions en Algérie. Ces conditions de détention ne respectent pas les standards internationaux garantissant les droits fondamentaux des détenus et la préservation de leur intégrité physique et psychologique. De nombreux centres de détention au secret et de torture existent toujours. Les plus cités sont la caserne de Château Neuf (Alger), le centre Magenta à Oran et le centre territorial de recherche et d'investigation (CTRI) de Ben Aknoun (Alger), ainsi que le CTRI de Constantine. En plus des conditions de détention déplorables, le Collectif soulève la question de la torture dans les prisons et dans les centres de détention au secret. Régulièrement, le CFDA est saisi de nouveaux cas de disparition qui se transforment en détention arbitraire prolongée. C'est le cas de Malik Medjnoun, incarcéré à la prison de Tizi Ouzou après 7 mois de détention au secret en 1999 et qui est en attente de jugement depuis maintenant dix ans, malgré sa dernière grève de la faim. (45ème session

ordinaire de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples, Banjul, mai 2009)

Les irradiés de Reggane déboutés d'avance ?

La cour d'appel de Paris vient de rejeter les demandes d'indemnisation de douze anciens militaires français atteints de maladies mortelles liées aux essais nucléaires français. Ce jugement intervient à contre-courant d'une volonté politique exprimée par le gouvernement français qui reconnaît en effet depuis peu la responsabilité de l'Etat. C'est ainsi que sera présenté le 27 mai prochain, en Conseil des ministres, un plan d'indemnisation, doté de 10 millions d'euros en 2009, pour les soldats tombés malades après avoir participé à certains des 210 essais nucléaires pratiqués par l'armée française dans le Sahara algérien de 1960 à 1966, puis en Polynésie de 1966 à 1996. (*Le Quotidien d'Oran, 24 mai 2009*)

Groupe de Zahra Boudkour, les détenus de Marrakech

Le 14 et le 15 mai 2008, les étudiants de l'université Kadi AYYAD se sont mis en grève et ont manifesté pour réclamer l'amélioration de leurs conditions d'études. 11 militants de l'UNEM (Union nationale des étudiants du Maroc) ont été arrêtés, et placés en détention provisoire sans jugement. En plus de leurs conditions de détention déplorables, certains étudiants de ce groupe, appelé « groupe Zahra Boudkour », ont été empêchés de participer aux épreuves des examens universitaires. Le groupe a été présenté pour la première fois, après plusieurs réclamations et protestations, devant le tribunal de Marrakech le 8 janvier 2009, jour du début des examens universitaires. Le procès a été reporté au 19 mars 2009. Les familles des détenus n'ont cessé de se mobiliser en créant un comité de soutien. Plusieurs appels à la libération des leurs ont été lancés et relayés par le mouvement des droits de l'Homme. L'ASDHOM a également apporté sa solidarité au groupe. Le procès du groupe de Zahra Boudkour s'est tenu enfin le 28 mai 2009. Encore une fois, les familles et le comité de soutien ont dû faire face aux violences des forces de l'ordre. (*Source : familles et comité de soutien au groupe Zahra Boudkour*)

Arrestation d'un militant des droits de l'Homme à Nador

Chakib El-Khayari, président de l'association Rif des droits de l'Homme (ARDH) a été arrêté par la police marocaine le 17 février 2009 à Nador, à son domicile, et son ordinateur personnel a été confisqué. Après quelques heures d'interrogatoire au commissariat de Nador, il a été transféré au bureau national de la police judiciaire (BNPJ) de Casablanca. Il a été placé en garde à vue pendant quatre jours avant d'être présenté au procureur et devant M. Serhane, juge d'instruction. Les autorités marocaines lui reprochent d'avoir donné des déclarations à la presse « visant à nuire et à discréditer les efforts déployés par les autorités marocaines dans la lutte contre le trafic de drogue ». Chakib El Khayari est connu pour avoir dénoncé le trafic de drogue et la corruption dans lesquels seraient mêlés, selon lui, de hauts responsables marocains. Plusieurs actions de solidarité ont été organisées. Des comités de soutien se sont constitués. Toutes les activités programmées par ces comités, notamment ceux d'Al Hoceima et de Nador, ont été interdites. Chakib El Khayari est toujours en détention préventive à la prison Okacha de Casablanca. Les avocats de la défense dénoncent de nombreuses irrégularités dans ce dossier. Le juge Serhane leur interdit l'accès libre au dossier. Ils ont à peine le droit de le consulter sur place avec interdiction de prendre des photocopies (*Sources : HRW, Comités de soutien à El Hoceima, Communiqué de l'ASDHOM*).

Arrestation de 25 personnes soupçonnées d'homosexualité près de Meknès

Dès le lundi 14 mars 2009, la gendarmerie royale a procédé à l'arrestation de 25 personnes aux barrages filtrants situés aux abords de la localité de Sidi Ali Ben Hamdouch (Région de Meknès). Ce village organisait son traditionnel Moussem (une semaine de festivités au lendemain de l'Aïd Al Mawlid). Rappelons que cette localité a déjà été, par le passé, sous le feu de l'actualité. Des forces conservatrices, appuyées et soutenues par tous ceux qui s'opposent à la promotion des droits de l'Homme, stigmatisent cette localité et appellent à la vindicte populaire contre des pèlerins qu'elles jugent

"dépravants" et dont elles considèrent que leurs comportements portent atteinte aux "bonnes mœurs". L'année dernière, des arrestations ont eu lieu à la même période. Cédant à l'esprit d'homophobie qui prédomine dans la société marocaine, trois parmi ces personnes appréhendées auraient été déférées devant le parquet de Meknès et accusées d'atteinte aux « bonnes mœurs ».

(*Source : Communiqué de l'ASDHOM*)

Grève de la faim de militants à Tantan et Inzgame

Yahya Mohamed Alhafed Iâza, membre de l'AMDH -section de Tantan-, Ennajem Bouba et Ali Bouâmoud du CODESA, ainsi que d'autres prisonniers d'opinion, répartis dans les prisons locales d'Aït Meloul et Inzgame, ont mené une très longue grève de la faim à partir du 4 avril 2009. L'ASDHOM considère que ces détenus payent injustement pour avoir exprimé une opinion qui n'est pas celle des autorités marocaines concernant le conflit du Sahara. La grève de la faim a été suspendue au 62ème jour. (*Source : AMDH-section de Tantan, CODESA, ASDHOM*)

Verdict du procès des militants de Sidi Ifni

Le 7 juin 2008 à Sidi Ifni, les habitants ont manifesté pour revendiquer l'amélioration de leur situation économique et sociale. L'intervention des forces publiques a été violente. De nombreux militants et habitants de la ville ont été arrêtés. Sur 22 militants arrêtés, 3 ont été mis en liberté provisoire au mois de mars 2008. Après avoir été reporté à deux reprises, le verdict du tribunal d'Agadir est tombé le 9 avril 2009, condamnant 10 militants à une peine allant de 8 mois à 1 an et demi de prison ferme, 6 militants à 1 an de prison avec sursis et un militant à une amende de 1500 dirhams. Trois autres ont été acquittés. (*Sources : ATTAC-Maroc, CMDH, Collectif international de solidarité avec Sidi Ifni-Paris*)

Des militants de l'UNEM devant le tribunal de Fès

Le 5 mai 2009, six étudiant(e)s de l'université Mohamed Ben Abdellah ont été présentés, libres, devant le tribunal de 1^{ère} instance de Fès. Le procès a été reporté au 2 juin. Le lendemain, treize autres étudiants, dont onze

détenus à la prison locale Ain Kadouss, ont été présentés devant le juge d'instruction de la cour d'appel de Fès. Ces détenus mènent une grève de la faim de quinze jours pour dénoncer leurs conditions de détention et la torture qu'ils ont subies lors des interrogatoires. Les familles, constituées en comité de soutien, se sont rassemblées devant le tribunal pour les soutenir et réclamer leur libération. Les forces de l'ordre ont usé de la force pour les disperser. Plusieurs manifestants ont été blessés et la tentative d'enlèvement d'une des responsables du comité de soutien a échoué grâce à la mobilisation des familles et des étudiants présents ce jour-là. En signe de solidarité avec les détenus, les étudiants ont manifesté massivement sur le campus universitaire de Dhar Lmahraz. Plus de deux cents d'entre eux ont entamé une grève de la faim de 48h et arrêté les cours pendant deux heures. Les forces de police ont investi le campus et des exactions ont été commises à l'encontre des étudiants. Le procès a, quant à lui, été reporté au 1^{er} juin 2009.

(Source : *Familles des détenus, Communiqué de l'ASDHOM*)

Enlèvements en série

A Goulmim, à Boujdour, à Layoun plusieurs personnes ont été enlevées par des individus se présentant comme des forces de sécurité. Les autorités déclinent, pour leur part, toute responsabilité dans ces enlèvements et déclarent ne pas connaître le lieu où ces citoyens sont retenus. Selon l'ASDHOM, ces enlèvements s'inscrivent dans la vague d'arrestations opérée à travers tout le pays contre des citoyens en raison de leurs pratiques religieuses (islamistes, chiites). Elle rappelle que le Maroc a signé le 6 février 2007 la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Elle n'est toujours pas ratifiée et encore moins mise en application. (Sources : *AMDH-section de Tantan, Communiqué de l'ASDHOM*)

Grève de la faim de neuf anciens prisonniers politiques devant le CCDH à Rabat

En sit-in devant le Comité consultatif des droits de l'Homme (CCDH) depuis le 28 avril 2009, neuf anciens prisonniers politiques ont transformé leur sit-in illimité en grève de la faim le 13 mai 2009. Il s'agit de : Rafiq Assedqi , Mustapha Ouâziz , Mustapha Bouzari , Rachid El Majdoubi , Hafid Lamrikhi , Driss El Ouazzani , Samir Chamal , Azouz Ben Adda. Ils demandent au CCDH, l'instance qui est chargée de l'application des recommandations de l'ex-Instance Equité et Réconciliation (IER) : l'application immédiate des décisions, émanant de l'ex-IER, qui les concernent : l'intégration sociale ; la régularisation de la situation administrative et financière ; la prise en compte de l'ancienneté pour la retraite. Trois d'entre eux ont été transportés à l'hôpital le 19 mai 2009 dans un état alarmant. Abdelkébir El Bahi, étudiant de 21 ans, s'est joint au sit-in illimité devant le même CCDH le 14 mai 2009, jour anniversaire de son drame. Pour rappel, cet étudiant a été jeté du 4^{ème} étage par un membre des forces auxiliaires lors d'une intervention violente à la cité universitaire de Marrakech le 14 mai 2008. Abdelkébir s'est brisé la colonne vertébrale et la cage thoracique, ce qui, a causé une paralysie quasi totale. Il réclame que les soins médicaux soient pris en charge par le CCDH et que lui soit attribuée une indemnité, d'autant que sa famille est dans l'impossibilité de subvenir à ces charges. Son père écope de cinq mois de prison ferme à la prison Lakhel de Layoune après avoir déjà passé deux mois à la prison locale de Smara. La situation de ces neuf anciens prisonniers politiques et de l'étudiant Abdelkébir El Bahi était devenue critique avant que le CCDH ne daigne les recevoir pour étudier une « sortie » avec eux. Le jeudi 28 mai en milieu de journée, les grévistes de la faim suspendent leur mouvement de grève de la faim et lèvent leur sit-in devant le CCDH. Ils ont en effet obtenu des assurances sur la mise en application des décisions de l'IER les concernant et concernant plusieurs centaines d'autres dossiers. Ces assurances ont été données en présence d'une délégation du comité de soutien qui s'était constitué en solidarité avec leur mouvement. (Source : *Communiqué de l'ASDHOM*)

Procès à répétition contre les militants sahraouis

Le fonctionnement de la justice est biaisé, car la législation marocaine sanctionne les atteintes à l'intégrité territoriale; demande que les sanctions fondées sur l'atteinte à l'intégrité territoriale soient supprimées et que les plaintes déposées devant la justice fassent l'objet d'un suivi (*rapport de la délégation du Parlement européen de mars 2009*).

Trois étudiants sahraouis (Ibrahim Benaz, Ablag Ali Salem, Abou Hassan Khallihenna), détenus à Marrakech pour avoir manifesté en faveur d'un référendum d'autodétermination, ont mené une grève de la faim de 56 jours pour protester contre leurs conditions de détention et réclamer un procès équitable. (*communiqués de l'ASDHOM et de l'Organisation des défenseurs sahraouis*)

Les familles de 15 jeunes Sahraouis "disparus" depuis leur enlèvement le 25 décembre 2005 à Bojador demandent une enquête sur la disparition de leurs fils (*journal Liberté du 17 février 2009*)

Les jeunes Sahraouis, défenseurs des droits de l'Homme, Chizi Brahim et Hmaim Yahdid Aba Ali, originaires de Smara, ont été acquittés le 18 mars par le tribunal pénal de Laâyoune : ils étaient accusés d'avoir mis le feu à une voiture de police à Smara (*communiqué du 20 mars de l'Association internationale des juristes pour le Sahara occidental*)

Huit prisonniers politiques sahraouis, condamnés en première instance à de lourdes peines de prison (jusqu'à 15 ans) pour avoir participé à une manifestation, ont comparu le 13 mai en appel en présence de cinq observateurs internationaux; leur procès a été renvoyé au 27 mai puis au 24 juin.

"Après un recul durant les années 90, la torture revient en force dans les couloirs des commissariats et des centres de détention. Un modus operandi bien rôdé qui touche presque toutes les personnes prévenues. Et ce, quelle que soit la nature des accusations" ("*Le journal hebdomadaire*" du 2/5/2009)

Condamné à 2 ans de prison pour avoir défendu le droit à l'autodétermination, Mohamed Tahlil, président de l'ASVDH à Bojador, a été libéré le 12 mai après avoir purgé sa peine; le 17 mai, il a de nouveau été arrêté puis relâché après avoir subi un interrogatoire (*communiqué de l'ASVDH*).

"Plusieurs centaines de Sahraouis, soupçonnés d'avoir participé à des manifestations contre l'occupation marocaine du Sahara occidental ou d'avoir diffusé des publications favorables au Front Polisario, ont été arrêtés. Certains ont été remis en liberté après avoir été interrogés, d'autres ont été jugés pour participation à des actions violentes dans le cadre de procès qui, semble-t-il, ne respectaient pas les normes d'équité internationalement reconnues" (rapport annuel d'Amnesty International).

Concernant les camps de réfugiés à Tindouf:" Le milieu judiciaire et carcéral demeure très opaque; les modalités de déroulement des procès ne sont pas claires, de véritables interrogations demeurent quant au code de procédure pénale utilisé ou sur le respect des droits de la défense (...). L'opacité du système judiciaire et carcéral appelle des mesures de transparence" (*rapport de la délégation parlementaire*)

Harcèlement policier contre un militant politique

M. Ammar Amroussia, fait l'objet d'un harcèlement policier quotidien, à Gafsa (400 km au sud-ouest de Tunis). Ce militant politique, qui a perdu son travail d'instituteur en 1997, collabore activement au journal interdit *El Badil* (Alternative, proche du Parti communiste des ouvriers de Tunisie), également interdit par les autorités du pays. Le 14 mai 2009, Ammar Amroussia, comme de nombreux journalistes et défenseurs des droits de l'Homme, a été interdit d'entrer dans la salle d'audience du tribunal de Gafsa qui jugeait sept jeunes gens arrêtés à l'occasion d'un sit-in, organisé en protestation aux événements de Gafsa. La seconde audience devait avoir lieu le 21 mai. Le 15 mai, Ammar Amroussia a été agressé physiquement par six policiers - dont le responsable des services de police à Gafsa, Sami Yahyaoui -, alors qu'il rencontrait, dans un lieu public, l'épouse d'un des leaders de la contestation de Gafsa. Le 16 mai 2009, un groupe de policiers, dont Mohammed Yousfi, N° 2 des services de police, l'a publiquement insulté, le menaçant de mort s'il ne cessait pas d'écrire sur les événements du bassin minier.

Loi antiterroriste et répression en Tunisie

Le 6 Juin 2006, vingt-deux Tunisiens ont été condamnés à des peines allant de trois à huit ans de prison ferme pour adhésion à un groupe "terroriste". Les prévenus, âgés de 21 à 35 ans et originaires de sud tunisien (Gabès, Gafsa, Kebili et Kasserine), ont été jugés par la cour d'appel de Tunis, a indiqué à l'AFP Maître Samir Ben Amor. Ils ont été poursuivis pour adhésion à un groupe, qui n'a pas été identifié, et pour "incitation à commettre des actes terroristes". Les prévenus ont nié ces accusations et affirmé avoir été forcés à des aveux "sous le coup de la torture" a ajouté l'avocat. Ils ont nié ces accusations et affirmé avoir été forcés à des aveux « sous le coup de la torture ».

Selon des avocats et des défenseurs des droits de l'Homme, plus de 2.000 Tunisiens sont détenus ou poursuivis pour "terrorisme", ce chiffre se limitant à 300 seulement selon le ministre la Justice.

Transfert de prisonniers du bassin minier de Gafsa

Des prisonniers du bassin minier ont été transférés dans différentes prisons éloignées de la région, ce qui accentue le calvaire de leurs familles qui seront ainsi contraintes de parcourir des centaines de kilomètres pour leur rendre visite et leur apporter le couffin.

Lettre aux familles

des prisonniers du bassin minier de Gafsa

C'est au nom des différentes composantes du collectif français Maghreb solidarité que je m'adresse à vous. Nous savons ce que vous endurez depuis l'incarcération de vos proches et dans quel état d'angoisse vous vivez, du fait de leur état de santé dégradé à cause du manque d'hygiène, de soins, de la surpopulation, et du fait d'attentes déçues d'une libération éventuelle à différentes occasions. Beaucoup d'entre vous souffrent d'une absence de ressources, quand votre famille était à la charge de votre parent emprisonné, quand il vous faut dépenser des

sommes importantes en transports pour les visites ou en médicaments.

Nous avons été informés de vos récentes actions de protestation et de leur répression inadmissible. Sachez que nous poursuivons nos efforts de notre côté en vue de la libération de vos proches : interventions à tous les niveaux, article de presse, actions médiatiques, collecte de fonds, etc.

Des sanctions aussi imméritées ne peuvent que susciter une protestation durable et des actions continues jusqu'à obtenir la libération et la réintégration dans leur travail de tous les prisonniers du bassin minier de Gafsa.

Nous vous exprimons notre solidarité indéfectible et notre soutien fraternel dans cette terrible épreuve que vous et vos proches traversez.

Pour le Collectif de solidarité avec les luttes sociales au Maghreb à Paris.

Dominique Gianotti

Signataires :

Jean Pierre DUBOIS, Ligue des Droits de l'Homme (LDH); Mohamed Kamel Jendoubi, Comité pour le Respect des Libertés et des Droits de l'Homme en Tunisie (CRLDHT); Jean Paul Lemarec, Comité pour le respect des libertés et des droits humains au Sahara Occidental (CORLESO); Monique Crinon, CEDETIM – France; Monique Dental, Ruptures; Gilles Lemaire, ATTAC – France; Dominique Gianotti, FSU; Jean François Courbe, CGT; Annick Coupet, Solidaires - SUD; David Duslam, CNT; Patrick Farbiaz, Les Verts; Jacques Fath, Parti Communiste Français; Gisèle Felhendler, NPA; V. Lamy, Parti Communiste des Ouvriers de France (PCOF); Ali Elbaz, Association des Travailleurs Maghrébins en France (ATMF); Souad Chaouih, Association des Marocains en France (AMF); Ayad Ahram, ASDHOMaroc; Kamel Tafer, Mouvement des Quartiers pour la Justice Social (MQJS); Mohamed Lakhdar ELALALA, Association des Tunisiens en France (ATF); Tarek Toukabri, ATF; Fethi TLILI, Union des Travailleurs Immigrés Tunisiens (UTIT); Tarek Ben Hiba, Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des deux Rives (FTCR); Adel Thabet, Parti Communiste des Ouvriers de Tunisie (PCOT); Nouredine Najjar, Ettajdid –France; Hedi Jilani, Forum Démocratique Pour le Travail et les Libertés; Iyed Dahmani, Parti Démocrate Progressiste (PDP) Tunisie.

Mouvements sociaux

Le développement des mobilisations sociales

Face à une dégradation de la situation sociale et malgré une nette amélioration des conditions économiques avec le renchérissement des prix des hydrocarbures, les salariés du secteur public (fonctionnaires, enseignants, médecins, etc.) ont multiplié les mouvements de protestation, les grèves et les rassemblements, en dépit des interdictions (décision de justice déclarant les grèves illégales), la répression policière (matraquages, arrestations, intimidations...) et administrative (tracasseries, ponctions sur salaire...). Les mobilisations sociales sont animées par les syndicats autonomes des différents secteurs que le gouvernement algérien ne veut pas reconnaître et qu'il réprime fréquemment.

Les droits syndicaux bafoués

« La machine à persécuter les universitaires s'est bien mise en marche. » Tel est le constat alarmant dressé par plusieurs sections du Conseil national des enseignants universitaires (CNES). (*El Watan* 17/05). La Confédération syndicale internationale (CSI), dans son rapport annuel sur les des droits syndicaux, relève qu'en Algérie « les militants syndicaux sont fréquemment harcelés, poursuivis en justice et licenciés. La création de syndicats est rendue très difficile en raison des obstacles légaux et de l'attitude hostile des employeurs. Deux entreprises étrangères ont licencié des militants qui cherchaient à organiser les travailleurs. Dans le secteur public, les autorités ont poursuivi leur campagne de répression du mouvement syndical autonome ». (Source : <http://survey08.ituc-csi.org/survey.php?IDContinent=1&IDCountry=DZA&Lang=FR>)

Les travailleurs sahraouis discriminés

La plupart des travailleurs sahraouis des mines de phosphates ont été licenciés ces dernières années. Les 200 qui restent subissent une forte marginalisation selon une intervention, le 9 mars, de "France Libertés" devant le Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

« Tout travailleur sahraoui qui affiche ses opinions politiques ou qui milite pour le respect des droits de l'Homme dans les territoires sahraouis, risque de perdre son emploi, selon une déclaration écrite de la FSM devant le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU.

Bachir Houmid de Zaag a été privé de salaire en raison des activités de son fils en faveur des droits de l'Homme au Sahara occidental. Il a mené une grève de la faim avec sa famille pour protester contre cette décision (Communiqué de la section Assa-Zaag de l'AMDH)

Les travailleurs sahraouis employés par les administrations et les sociétés espagnoles pendant l'occupation, les veuves et les orphelins se sont réunis le 15 mai à Laayoune pour réclamer leurs droits au gouvernement espagnol : droit à la retraite, droits aux dommages et intérêts depuis 1975.

Manifestation le 28 avril à Smara pour dénoncer la décision des autorités de renvoyer des élèves de lycée Saguiya Al Hamra en raison de leur participation aux manifestations où étaient réclamées le droit à l'autodétermination (*agence de presse SPS*)

Répression du mouvement social de Gafsa

Le tribunal de première instance de Gafsa a prononcé, le 29 mai 2009, des condamnations à l'emprisonnement, allant de 6 mois à un an à l'encontre de plusieurs manifestants. Pour rappel, ces manifestants avaient été arrêtés le dimanche 10 mai 2009, après la marche organisée par les familles des prisonniers à Redeyef pour exiger la libération de ceux qui avaient appelé à la mobilisation du mouvement de protestation dans la région du bassin minier.

Conditions et luttes des femmes.

Droit des femmes et des enfants : acquis sérieusement menacés

Réalisée, par le Centre d'information et de documentation sur les droits des enfants et des femmes (CIDDEF), menée avec le soutien de l'Agence de coopération technique espagnole et la participation du bureau d'études "Ecotechnics", le rapport sur « les droits des femmes et des enfants : opinion, attitudes des Algériens adultes et adolescents », vient d'être publié. Il montre que « la société algérienne semble divisée en deux courants de force presque égale : l'un favorable ou plus ou moins favorable au principe de l'égalité des droits entre l'homme et la femme et l'autre réfractaire ou plus ou moins réfractaire à cette aspiration à l'égalité ». 19% seulement d'Algériens (soit 2 Algériens sur 10) se démarquent par des positions nettement favorables à une vision égalitaire des relations hommes-femmes.

La comparaison avec l'étude/enquête de 2000, montre, que le courant d'opinion favorable aux valeurs égalitaires entre femmes et hommes dans la société algérienne s'est affaibli au profit du courant conservateur. En effet, les mêmes échelles d'adhésion construites avec les mêmes variables en 2000 et en 2008 révèlent qu'en 2000 la population la plus favorable aux valeurs d'égalité constituait 27% de la population globale des 18 ans et plus. En 2008, elle baisse et se situe à 16%. À l'autre pôle, la population la moins favorable représentait, en 2000, 10% de la population globale. En 2008, cette part double pour atteindre 23% (Liberté du 02 mars 2009).

Les femmes sahraouies victimes de la répression

La jeune Sahraouie Hayat Rguibi, âgée de 19 ans, qui avait déjà été menacée puis arrêtée en 2005, en 2007 et en 2008, a été enlevée le 22 février 2009 à Laâyoune par les forces de police; elle a été longuement interrogée sur les défenseurs sahraouis des droits de l'Homme puis violente. Elle a porté plainte auprès de

procureur général de la cour d'appel. (*communiqué du 26 février 2009 de l'OMCT*)

Le 18 février à Laâyoune, a été créée une nouvelle organisation sahraouie, le "Forum Avenir pour la femme sahraouie" (FAFESA), présidée par l'ex-disparue Soukaina Jad Ahlou.

Du 9 au 12 avril, près de 2000 personnes venues du monde entier ont participé à une "marche internationale" contre le mur qui sépare les familles sahraouies

Le prix 2009 des étudiants norvégiens pour la paix a été remis le 3 mars à Trondheim, en présence de 1200 personnes à l'étudiante sahraouie Elkouria Amidane pour son action sur les droits de l'Homme au Sahara occidental. Elle avait été sélectionnée parmi 291 candidats du monde entier (*journal norvégien "Adresseansen"*)

Idagja Lachgar, ex-disparue de 1980 à 1991, membre du bureau de l'ASVDH, a été empêchée le 1er avril de prendre l'avion pour l'Irlande où elle devait participer à une conférence organisée par "Ethical Development Action"

Répression des femmes en Tunisie

Le harcèlement policier s'accroît à l'encontre de Mme Ghada Mohsni, à qui l'on reproche d'être l'épouse de Lumumba Mohsni, opposant tunisien en exil, et de la militante Radhia Nasraoui, avocate, défenseuse des droits de l'Homme à qui l'on reproche ses engagements militants. Dans un contexte marqué par le verrouillage des libertés que confirme la gestion musclée des événements de Gafsa, ces cas viennent prolonger la liste des femmes traquées par la police, telles Sihem Ben Sédrine, Zakiya Dhifaoui, Faten Hamdi.

Quant à la militante Radia Nasraoui, c'est à son retour de voyage le 19 mai 2009 chez, qu'elle fut soumise à une nouvelle agression. Elle fut entraînée de force dans un bureau pour y être menacée de fouille corporelle.